

Appel à projets 2013

Vivre ses choix, prendre des risques

Un droit pour les personnes âgées

Dates limites de réception des dossiers : 13 mars et 20 août 2013

Contexte

L'évolution des mœurs et de la législation a considérablement renforcé le droit des personnes âgées à choisir leur mode de vie et à prendre part aux décisions qui les concernent. Pourtant, de nombreux aidants témoignent de la difficulté à respecter ce droit au quotidien, à domicile comme en établissement.

Que faire lorsque la famille souhaite l'entrée d'un proche âgé en établissement au nom de sa sécurité et que celui-ci s'y oppose? Comment recueillir le consentement d'une personne qui rencontre des difficultés à communiquer ou à exprimer ses désirs? Comment les aidants peuvent-ils prendre en compte les souhaits et les rythmes des personnes dans l'organisation de leur travail et de leur vie quotidienne? Il n'existe pas de réponse «toute faite» mais **la tendance actuelle consiste à prendre en charge, et parfois à surprotéger les personnes âgées pour éviter les risques, au détriment de leur autonomie et de leur qualité de vie.**

Des établissements et services parviennent à «faire autrement» et refusent d'aseptiser la vie des personnes dont ils ont la responsabilité, quels que soient leur âge ou leur état de dépendance. Ils font évoluer leurs pratiques pour laisser à chacun la possibilité

d'être citoyen à part entière, de conserver la maîtrise de son environnement et de profiter des plaisirs de la vie: aller et venir à sa guise, conduire un véhicule, gérer librement son argent, utiliser ou non les nouvelles technologies, cuisiner les légumes du potager, élever des lapins.

Les solutions adaptées passent par la formation, la réflexion partagée sur les pratiques, les responsabilités de chacun et les prises de risque (pour la personne âgée comme pour son entourage) et nécessitent la négociation entre tous les acteurs concernés (personnes âgées, familles, personnels de toutes les catégories, bénévoles...).

Objectifs

En 2013, la Fondation de France poursuit son soutien aux démarches et aux initiatives concrètes qui améliorent les pratiques et reconnaissent aux personnes âgées la capacité d'agir sur leur environnement et le droit d'être auteurs de leur vie. Pour cela, cet appel à projets vise à:

- encourager une meilleure concertation, en particulier avec les familles, autour des situations jugées à risque;
- permettre une plus grande liberté de parole, de choix et de décision des personnes âgées.

À qui s'adresse l'appel à projets ?

- Les associations (d'aide à domicile de bénévoles, de familles...);
- les établissements publics ou privés à but non lucratif accueillant des personnes âgées;
- les collectivités locales.

Quelles sont les initiatives concernées ?

Le jury retiendra des projets qui permettent une évolution des pratiques pour une meilleure prise en compte des désirs, des rythmes et habitudes de vie des personnes âgées, de leur intimité, dans les grandes étapes de vie comme dans l'organisation quotidienne (goûts alimentaires, horaires de lever/coucher, sorties, loisirs, vie affective et sexuelle...). Les projets peuvent concerner :

- des formations et des initiatives destinées à soutenir les équipes professionnelles ou bénévoles et les aidants;
- des actions concrètes auprès des personnes âgées vivant à domicile ou en établissement.

Comment répondre ?

Le dossier de candidature est téléchargeable sur fondationdefrance.org ou disponible sur demande par courrier, courriel et téléphone.

Le dossier complet accompagné des annexes sera adressé avant le 13 mars 2013 ou avant le 20 août 2013 **par courriel EN FORMAT WORD UNIQUEMENT** à personnesagees@fdf.org et par voie postale en deux exemplaires à :

Fondation de France
Programme Personnes âgées
40 avenue Hoche – 75008 Paris

Les projets reçus feront l'objet d'une présélection. Après instruction, les dossiers seront examinés par le jury. Les décisions seront uniquement communiquées par voie postale.

Exemples de projets soutenus

Formation-action d'aides à domicile sur le droit au choix; séjour de répit et de formation pour les aidants familiaux; aménagement d'un établissement pour permettre le respect de la liberté d'aller et venir des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer...

La brochure *Jusqu'au bout de la vie: vivre ses choix, prendre des risques*, téléchargeable sur fondationdefrance.org, présente d'autres exemples.

Critères de sélection

Les projets proposés devront :

- partir de l'analyse de situations concrètes jugées insatisfaisantes du point de vue du respect du droit au choix ou au risque;
- exposer la démarche collective mise en place pour y répondre et les effets attendus;
- prévoir les modalités d'évaluation de l'impact du projet sur les pratiques en impliquant autant que possible les bénéficiaires;
- pour les organismes concernés, indiquer comment la démarche et l'action envisagées s'articulent avec le projet associatif, de service ou d'établissement et/ou le plan de formation;
- bénéficier d'un co-financement.

La Fondation de France accordera une attention particulière aux projets de formation-action et aux initiatives prévoyant des échanges de pratiques ouverts à toutes les catégories de professionnels et aux bénévoles.

La Fondation de France ne finance pas :

- les travaux de construction ou de réhabilitation du bâti;
- les formations professionnelles qualifiantes ou les formations « clé en main »;
- les frais liés au remplacement des salariés en formation;
- les organismes de formation eux-mêmes.